



Paiement de charge alors que nous n'étions pas propriétaires

Par **Phiphine**, le **07/11/2011** à **14:46**

Bonjour,

Acquéreurs d'un appartement neuf, nous avons réceptionné les clés mi mars 2010. Le syndic nous a fait payer les charges sur les 12 mois de l'année 2010, précisant que la régularisation des 2 mois et demi où nous n'étions pas encore propriétaires se ferait en début d'année 2011. Il nous indiqua qu'il nous ferait un modèle de lettre et que nous devrions nous faire rembourser par le promoteur !!!!!

A ce jour, le syndic n'a pas bougé et ce malgré nos différentes demandes et nous n'arrivons pas à obtenir le remboursement des 2 mois et demi trop versés .

Que pouvons nous faire ?

Merci de vos conseils

Phiphine